Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260629-D26_114-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Séance du lundi 29 juin 2026
Délibération D26-114

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 23 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres titulaires présents : 47
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 51

Secrétaire de séance : Sandrine Delory

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Centre National pour la Création adaptée : Avenant à la convention financière 2026

Projet de territoire Trajectoire 2030 :
Orientation stratégique n°19 "Structurer et territorialiser l'offre culturelle et de loisirs dans Morlaix Communauté"

Rapporteur : Julien Kerguillec

Une convention pluriannuelle d'objectifs devait être signée en début d'année 2026 avec le Centre National pour la Création adaptée, l'État, la Région Bretagne et le Département du Finistère.

Au vu des élections de début d'année et afin de permettre de verser les deux premiers acomptes de la subvention 2026 à l'association, et éviter ainsi des problèmes de trésorerie, il a été signé une convention financière le 5 mars dernier.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260629-D26_114-DE

Cet avenant vise à préciser que la convention financière 2026 (subvention de 80 000 € dont 20 000 € pour la Grande Parade) prendra fin dès la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs 2026-2029 avec l'ensemble des partenaires financeurs.
De plus, ce document précisera qu'il ne restera que le solde de la subvention 2026 à verser (4 000 €), les deux acomptes ayant donc déjà été versés respectivement en mai et juin.

Pour l'année 2026, le montant prévisionnel de la subvention de fonctionnement des autres partenaires est le suivant :

- **DRAC** : 230 000 € sur le programme Création du ministère de la Culture pour la mise en place du projet artistique et culturel du CNCA.
  La subvention de fonctionnement peut être complétée par des crédits spécifiques.
- **Conseil Régional de Bretagne** : subvention de 120 000 € au titre du projet artistique et culturel de l'association dont 20 000€ de soutien à la production et 20 000€ aux postes mutualisés avec le SEW, sous réserve du vote de la commission permanente
- **Département du Finistère** : subvention de 45 000 €.

Hors convention, la **Ville de Morlaix** participe à hauteur de 9 000 €.

Considérant que les crédits sont inscrits au budget Culture, fonction 316, nature 6574 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention financière 2026 ainsi que la convention pluriannuelle d'Objectifs 2026-2029 et les éventuels avenants à venir.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Sandrine Delory

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ